



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 8

Troyes, le lundi 27 février 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 105 excès de vitesse;
- 8 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 9 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 28 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 14 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 12 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 18 faits de refus de priorité ;
- 51 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 21 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 28 février - matin	D442 – Pavillon Sainte Julie
Mardi 28 février – après-midi	Avenue des Tilleuls – Saint André les Vergers
Mercredi 1 mars - matin	D619 – Lusigny sur Barse
Jeudi 2 mars - après-midi	D960 - Creney-près-Troyes
Jeudi 2 mars – après-midi	Avenue Jules Guesde – Pont Sainte Marie
Vendredi 3 mars - après-midi	D442 – Saint Flavy

Règles de priorité

Les infractions liées aux règles de priorité représentent 19 % de la mortalité routière.

Afin de réguler la circulation des usagers de la route, les intersections et les priorités permettent d'établir un ordre de passage. Ne pas les respecter peut entraîner de graves accidents de la circulation. Dès lors que l'intersection abordée ne comporte pas de signalisation, il vous faut céder le passage à droite.

Toutefois, avoir la priorité n'est pas un droit absolu. Il faut que le conducteur ralentisse en contrôlant son rétroviseur intérieur et latéralement pour s'assurer que les autres automobilistes le laissent bien passer.



Message de prévention

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE
ENSEMBLE

Règles de priorité

- Les feux priment sur les panneaux. Si le feu ne fonctionne pas alors on doit appliquer la règle de priorité indiquée par le panneau.
- La seule situation où l'implantation du panneau de priorité à droite est rendue obligatoire est à l'intersection de deux routes à caractère prioritaire.



Section de route à caractère prioritaire



Priorité ponctuelle



Priorité à droite applicable



Priorité à la circulation en sens inverse

Les infractions liées à ces règles représentent 19 % de la mortalité routière

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

@prefet10 @Prefetaube aube.gouv.fr

@Prefet_10 Préfecture de l'Aube